

## Dossier d'accompagnement au BAFA Ville d'Hazebrouck

**Vous souhaitez passer votre BAFA ?  
La ville d'Hazebrouck vous accompagne,  
Pour cela, il faut :**

- **-Avoir entre 16ans et 20ans**
- **-Résider à Hazebrouck**
- **-Avoir un quotient familial inférieur à 900€**

### Préambule :

*Le B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) permet d'encadrer des enfants et des adolescents dans le cadre de structures d'Accueil Collectifs de Mineurs avec ou sans hébergement. Délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, ce brevet n'est pas un diplôme professionnel mais procure une garantie aux employeurs des compétences requises pour encadrer un public jeune en toute sécurité.*

*Considérant que le BAFA constitue aujourd'hui un atout incontestable pour entrer dans la vie active et plus particulièrement pour les métiers de l'animation,  
Considérant que cette formation a un coût financier important,*

*La ville d'Hazebrouck a souhaité mettre en place un dispositif d'accompagnement au BAFA à destination des Hazebrouckois et ainsi répondre aux objectifs cités ci-après.*

### **ARTICLE 1 : LES OBJECTIFS**

- Favoriser la qualification et l'emploi des Hazebrouckois dans le secteur de l'animation.
- Permettre le recrutement d'animateurs/rices diplômés au sein des Accueil Collectifs de Mineurs de la ville d'Hazebrouck

### **ARTICLE 2 : LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT AU BAFA**

- Avoir entre 16 ans et 20 ans révolus.
- Habiter sur le territoire de la ville d'Hazebrouck.
- Avoir un quotient familial inférieur à 900€.
- Ne pas être frappé d'interdiction d'exercer ou d'incapacité pénale.

-Remettre un dossier de candidature complet ainsi que les pièces justificatives demandées en fonction de la situation personnelle du candidat.

**Tout dossier incomplet ne pourra être examiné.**

### **ARTICLE 3 : ATTRIBUTION DE L'ACCOMPAGNEMENT AU BAFA**

Les demandes sont étudiées lors d'une commission spécifique.

L'attribution de l'accompagnement est effectuée selon des critères prédéfinis :

- la motivation du candidat et son degré d'investissement.
- le projet personnel et/ou professionnel du candidat.
- les compétences et/ou qualités démontrées et nécessaires à l'animation.

L'accompagnement au BAFA comprend :

- Une aide financière pour réaliser soit la base théorique, soit l'approfondissement spécifique.
- Un suivi du service Jeunesse lors de la réalisation du stage pratique, au sein de la ville d'Hazebrouck.

Les candidats retenus seront avertis par courrier/mail de l'obtention de l'accompagnement au BAFA.  
**À noter : l'accompagnement au BAFA ne vaut pas obtention du diplôme.**

### **ARTICLE 4 : LES ETAPES DU DISPOSITIF DE L'ACCOMPAGNEMENT BAFA**

S'engager dans la formation d'animateur est un acte responsable qui représente bien plus que la recherche d'un revenu pendant les vacances. La ville d'Hazebrouck a donc mis en place un parcours visant à ce que chaque demandeur soit acteur de sa formation.

- **ETAPE 1 : DOSSIER D'ACCOMPAGNEMENT**

Le candidat remplit et retourne au service Jeunesse le dossier d'accompagnement.

- **ETAPE 2 : ENTRETIEN INDIVIDUEL**

Le candidat est soumis à un entretien individuel par le service Jeunesse. Il s'agit d'un échange sur le projet personnel et/ou professionnel du candidat qui lui permet de valoriser ses compétences et/ou qualités.

Cet entretien vise à évaluer la motivation du candidat, sa connaissance du dispositif et à mesurer son degré d'investissement dans une démarche de formation à l'animation.

- **ETAPE 3 : COMMISSION DE VALIDATION :**

La commission se réunit après les vacances de la Toussaint. Elle a pour mission d'évaluer les dossiers des candidats sur la base des critères mentionnés dans l'article 3, et d'attribuer ou non l'accompagnement à la formation.

- **ETAPE 4 : COURRIER POSITIFS/NEGATIFS**

Chaque candidat reçoit un courrier, positif ou négatif, pour l'informer de sa situation suite à la demande d'aide.

- **ETAPE 5 : FORMATION :**

Le candidat retenu passe sa base théorique, ou son approfondissement en lien avec le service Jeunesse.

#### **ARTICLE 5 : LA CONTREPARTIE EXIGÉE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT AU BAFA**

Le bénéficiaire devra travailler en tant qu'animateur/trice au sein d'un accueil de loisirs de la ville d'Hazebrouck pendant 8 semaines, échelonnées sur 2 ans. Chaque période de travail sera rémunérée selon le statut de l'animateur (Stagiaire ou diplômé) Cette contrepartie est à réaliser dans un délai de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> jour de la formation théorique, ou approfondissement. En l'absence de la réalisation de cette contrepartie et après audition du bénéficiaire, l'intégralité du coût de la formation devra être remboursée à la collectivité.

#### **ARTICLE 6 : LES OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE DE L'ACCOMPAGNEMENT AU BAFA**

Le bénéficiaire effectue lui-même les démarches sur le site <http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd> afin de créer son espace personnel de formation. Charge ensuite à celui-ci d'en assurer la veille afin de pouvoir fournir à la Direction de la Jeunesse tous les documents qui lui seront demandés (notamment les certificats de stage mentionnés à l'article 5).

Par ailleurs, le bénéficiaire s'engage sans réserve à :

- > Suivre l'ensemble du processus de formation.
- > Réaliser sa formation dans un délai de 24 mois maximum à compter du premier jour de la formation.
- > Avoir un comportement approprié à l'exercice de la fonction d'animateur.
- > S'impliquer activement dans les sessions de formation.
- > Participer à l'ensemble des temps où sa présence est nécessaire (formation, réunions, rendez-vous,...)
- > Respecter les règles de vie et de fonctionnement des structures dans lesquelles il sera amené à évoluer.
- > S'impliquer dans le suivi administratif de son dossier.
- > Répondre aux sollicitations téléphoniques, écrites et emails de la ville d'Hazebrouck.

> Informer la ville d'Hazebrouck de tout changement relatif à sa situation personnelle (adresse, téléphone, mail...)

Le non-respect d'au moins une de ces obligations pourra mettre fin à l'accompagnement et faire l'objet d'un remboursement de la somme engagée pour la formation.

#### **ARTICLE 7 : LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE D'HAZEBROUCK**

La ville d'Hazebrouck s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon déroulement de la formation des bénéficiaires, notamment via un suivi régulier de leur cursus.

Chaque session de formation fait l'objet d'au moins une visite par un agent du service Jeunesse permettant ainsi de s'assurer des conditions d'accueil des bénéficiaires.

#### **ARTICLE 8: LES CLAUSES RÉSOLUTOIRES DE L'AIDE MUNICIPALE AU BAF**

La ville d'Hazebrouck pourra dénoncer l'attribution du financement alloué, partiellement ou totalement, à tout moment et sans préavis ni indemnité en cas de non-respect des obligations du bénéficiaire susdites dans les articles 6 et 7 du présent règlement. Le bénéficiaire en sera averti par un recommandé avec accusé de réception.

#### **ARTICLE 9 : COMMUNICATION ET DROIT À L'IMAGE**

Dans le cadre du dispositif, la ville d'Hazebrouck ainsi que ses ayants droits, tels que médias et partenaires, pourront être amenés à utiliser les noms et/ou les images fixes ou audiovisuelles des adhérents au projet, sans contrepartie financière, sur tout support y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi. Le candidat ne souhaitant pas que son image et/ou son nom soient utilisés, devra le spécifier par lettre recommandée adressée à Monsieur le Maire, Mairie d'Hazebrouck, Place du Général De Gaulle, 59190, Hazebrouck.



Exercez-vous des activités susceptibles d'influer sur votre disponibilité (job, études, autres) ?

- Oui
- Non

Si oui, précisez : .....

Etes-vous disponible pendant les vacances scolaires (toutes périodes confondues) ?

Oui

Non Si non, précisez : .....

### VOS EXPÉRIENCES

	Détails	Période(s)	Structure(s)	Lieu(x)
Expériences professionnelles Si vous travaillez ou avez travaillé dans l'animation ou l'encadrement d'enfants (baby-sitting, soutien scolaire,...) veuillez indiquer les différentes fonctions occupées et vos employeurs.				
Expériences associatives et/ou bénévoles				
Qualifications (secourisme, brevets sportifs...)				
Activités pratiquées (sportives, artistiques, manuelles,...)				

## VOS COMPÉTENCES

	Je veux apprendre	C'est en bonne voie	Je maîtrise
Aller vers les autres			
Prendre la parole en public, donner son avis, argumenter			
Etre à l'écoute, se remettre en question			
Transmettre des connaissances			
Suivre mes démarches administratives			
Travailler en autonomie			
Travailler en équipe			

Avez-vous des compétences spécifiques (sportives, artistiques, manuelles,...) ? Si oui, merci de préciser lesquelles.

## VOS MOTIVATIONS

*La motivation étant le critère de sélection prépondérant, n'hésitez pas à développer vos réponses sur papier libre.*

Pourquoi sollicitez-vous ce dispositif ?

Quelles sont vos motivations à travailler dans le domaine de l'animation ?

### VOS CONCEPTIONS DE L'ANIMATION

Quelle conception avez-vous d'un accueil de loisirs ?

Selon vous, quel est le rôle d'un(e) animateur/rice ?

En tant qu'animateur/rice, que souhaitez-vous transmettre aux enfants ? Pourquoi ?

Quelles activités aimeriez-vous faire avec un groupe d'enfants ? Pourquoi ?

Après de quelle tranche d'âges préféreriez-vous travailler ? Pourquoi ?

## JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER LES DOCUMENTS SUIVANTS :

### Quelle que soit votre situation :

- Lettre motivant votre demande d'accompagnement au BAFA
- Photocopie recto/verso d'une pièce d'identité
- Photocopie du livret de famille
- Extrait original de casier judiciaire B3 (demande à effectuer par internet : [www.cjn.justice.gouv.fr](http://www.cjn.justice.gouv.fr))
- Curriculum Vitae à jour
- Photocopie des vaccinations obligatoires à jour (pages 90 à 93 du carnet de santé)

### Documents justifiant votre domiciliation à Hazebrouck:

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Vous pouvez joindre à ce dossier tout document dont vous pensez qu'il nous permettra de mieux vous connaître : créations/réalisations, photos ou vidéos valorisant vos compétences, lettre(s) de recommandation (la personne devra mentionner son nom et ses coordonnées sur la lettre),...

### ATTENTION LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS EXAMINÉS

«J'ai pris connaissance du règlement afférent à ma demande et en accepte toutes les conditions et j'atteste de la sincérité des informations de ce dossier et de l'authenticité des documents transmis. »

Prénom, Nom (2) : .....

Fait à ..... Le ..... / ..... / .....

Signature :

Mentions légales : Les informations personnelles recueillies via les dossiers de candidature au BAFA ont pour finalité la bonne gestion et le bon suivi du dispositif d'accompagnement. Les données personnelles fournies peuvent faire l'objet d'un traitement informatique et ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée ou de profilage. Elles ne sont conservées que dans la limite imposée par la réglementation en vigueur, soit 3 ans et ne seront pas utilisées à d'autres finalités sans votre consentement explicite.

La Ville d'Hazebrouck est le responsable du traitement et les destinataires des données sont les suivants : le Service Jeunesse de la Ville d'Hazebrouck, la Direction des Ressources Humaines de la Ville d'Hazebrouck, DDCS du Nord.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation du traitement. Vous pouvez également pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données.

Vous avez la possibilité de contacter notre délégué à la protection des données, pour toute information concernant vos données personnelles : [labhaz@ville-hazebrouck.fr](mailto:labhaz@ville-hazebrouck.fr) ou d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).